

**Zeitschrift:** Revue internationale d'apiculture  
**Herausgeber:** Edouard Bertrand  
**Band:** 16 (1894)  
**Heft:** 11

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE INTERNATIONALE

## D'APICULTURE

Adresser toutes les communications à M. Ed. BERTRAND, Nyon, Suisse.

---

---

TOME XVI

N° 11

NOVEMBRE 1894

---

---

### CAUSERIE

Nos abonnés ont dû recevoir une seconde livraison d'octobre, portant le n° 10 et contenant la reproduction d'une remarquable Notice sur François Huber par le grand botaniste A. P. de Candolle, notice qui avait paru en 1832 à la mort de l'auteur des *Nouvelles Observations*.

La 7<sup>me</sup> édition de notre traité *Conduite du Rucher*, tirée à 5000 exemplaires il y a deux ans, a été épuisée plus tôt que nous ne l'avions prévu, de sorte qu'à notre regret les demandes ne sont plus satisfaites depuis quelque temps. La nouvelle édition paraîtra le 20 décembre et les commandes en souffrance seront servies le plus rapidement possible. Cette 8<sup>me</sup> édition a été revue d'un bout à l'autre et mise au niveau des derniers progrès.

L'administrateur d'une commune des environs d'Alger a pris, en ce qui concerne l'exercice de l'apiculture, un arrêté qui dépasse en absurdité tout ce qu'on peut imaginer. Il vaut la peine d'en citer les principaux passages :

Art. I. — Tout propriétaire ou locataire d'un jardin ou enclos, dans les centres de Thiers, Beni-Amran, Ben-Haroun, ne peut établir et entretenir qu'une ruche, qui devra être placée à vingt-cinq mètres des chemins ou passages publics, ou des propriétés particulières.

Art. II. — Tout éleveur de ces centres ayant plus de trois ruches ne pourra avoir son rucher à moins de 100 mètres des habitations, des cimetières et des chemins publics.

Art. III. — Aucune ruche ou rucher existant ne peut être conservé et aucune ruche ou rucher nouveau ne peut être établi sans une autorisation spéciale de l'Administration municipale, déterminant les conditions d'existence et d'entretien de la ruche.

Cela équivaut à une véritable interdiction, car beaucoup d'apiculteurs ne possèdent pas des propriétés assez grandes pour pouvoir satisfaire à une pareille réglementation et, de plus, les ruchers étant fréquemment pillés par les Arabes, ils ne peuvent songer à les éloigner beaucoup des habitations. — Notre collègue M. S. Jean Baldensperger en sait quelque chose, lui qui, à la suite des vols fréquents dont il a

été victime, a pris le parti de quitter l'Algérie et de retourner en Palestine. — L'arrêté draconien a dû être rapporté et le Préfet du Département, renseigné par M. le Dr Reisser, président de la Société des Apiculteurs, a pris l'affaire en main, de sorte que l'on peut espérer qu'il ne sera pas pris de mesure nuisible aux apiculteurs dans la commune du tyranneau Piquemal.

Le secrétaire de la Société, M. A. Colas, nous a demandé à ce propos quelle était la réglementation en Suisse. Nous n'en connaissons aucune; l'exercice de l'apiculture est régi chez nous par le droit commun et depuis vingt ans que nous nous occupons d'abeilles nous n'avons pas eu connaissance d'aucune plainte à leur endroit. Le nombre des ruchers est cependant considérable dans notre pays: dans le Canton de Vaud la proportion est de près de 8 ruches par kilomètre carré<sup>(1)</sup>; dans certaines communes du Canton de Neuchâtel elle est de 38 ruches. Sans doute il ne conviendrait pas que les ruches fussent placées immédiatement au bord des routes, sans clôture entre elles et les passants, ni orientées de façon à incommoder les voisins, mais l'apiculteur n'a aucun intérêt à ne pas prendre les précautions élémentaires qui lui éviteront des désagréments. Les abeilles d'Algérie sont peut-être un peu moins douces à manipuler que les nôtres, mais à quelques mètres de sa ruche aucune abeille n'est plus agressive et, si l'on veut absolument réglementer là-bas, une distance de dix à douze mètres des routes et des voisins, plus, en face des ruches si les entrées regardent l'extérieur, une haie de deux mètres de haut, sont tout ce qu'on peut imposer raisonnablement à un éleveur d'abeilles, même en Algérie. Quant aux prétendus dégâts causés par les abeilles aux récoltes, si l'on voulait les empêcher, ce ne serait pas à cent mètres des voisins qu'il faudrait reléguer les ruchers, mais à deux et trois kilomètres.

Il s'est formé cette année dans le Département de Vaucluse, sur l'initiative de M. P. Broussier, de Pont d'Avignon, un nouveau groupement d'apiculteurs qui a pris le nom de « L'Abeille de la Vallée du Rhône » et dont le siège est à Avignon. Son fondateur, que nous avons le plaisir de connaître personnellement, est un apiculteur de grande expérience, de sorte que la jeune société se trouve en d'excellentes mains.

M. Ch. Derosne, le digne président de la Société Comtoise, vient d'être bien douloureusement frappé par la mort de son seul fils, décédé à Paris le 8 octobre dernier dans sa vingtième année. Tous les amis de notre cher collègue, et ils sont nombreux dans la confrérie des apiculteurs, ressentiront comme nous la plus profonde sympathie pour un deuil aussi cruel.

(1) Elle est bien plus forte en réalité si l'on considère que de grandes étendues du territoire sont occupées par de hautes montagnes où l'élevage est impossible.

## LA RÉCOLTE DE L'ANNÉE 1894 ET L'ÉTAT ACTUEL DES RUCHES

*(Rapport présenté à l'Assemblée de la Société Romande du 12 septembre).*

« Les années se suivent mais ne se ressemblent pas » dit le proverbe ; si l'année 1893 nous a procuré bien des surprises agréables, la dernière campagne par contre a été riche en déceptions ; l'une nous a fait nager dans l'abondance, l'autre nous a amené la misère. Et cependant nos abeilles ont rarement mieux hiverné que cette dernière fois ; rarement mars et avril ont été plus favorables au développement des colonies ; rarement il y a eu pareille multitude de fleurs sur nos arbres fruitiers et dans nos campagnes. Tout semblait prédire à nos ouvrières une année de prospérité : plus d'un apiculteur voyait déjà couler le miel à flots et se demandait avec inquiétude où il logerait toutes ces richesses. Hélas ! nous devons en faire notre deuil, nos bidons sonnent creux et notre porte-monnaie, au lieu de se garnir, doit s'ouvrir tout grand si nous ne voulons pas laisser mourir de faim nos pauvres petites bêtes !

C'est qu'au moment où la grande récolte devait commencer, la pluie et le mauvais temps se sont mis de la partie ; le « joli mois de mai » ne nous a pas gratifiés de moins de 20 jours de pluie et celle-ci a continué avec quelques interruptions jusqu'au milieu de juin. Quand ensuite le temps s'est remis, la majeure partie des fleurs les plus mellifères : esparcette, sauge, acacia, etc., avait passé et le reste fut abattu lestement par la faux. Nos butineuses ont donc été consignées pendant les journées les plus favorables ; mais quand le temps leur permettait des sorties, elles ont fait merveille : les stations de St-Prex et de Juriens n'accusent-elles pas le 3 juin des augmentations nettes de 9 kil. et celles de la Plaine, d'Aubonne et de Bournens même 10 kil, et 10 kil. 800 gr., ce qui correspond à un apport brut d'au moins 13 à 14 kil.

Quelle somme de travail pour ces petites bêtes ! Si nous comptons que mille abeilles apportent en un voyage environ 30 grammes de nectar, il n'a pas fallu, pour ces 13 ou 14 kil., moins de 450,000 charges ; et pour une seule charge que de fleurs ont dû être visitées !

Des augmentations pareilles ne sont possibles que quand le miel coule avec une abondance rare et qu'il est bien liquide ; c'est pourquoi aussi les déficits nocturnes sont très forts : des diminutions de 2 et 3 kil. et même plus n'étaient pas rares, comme notre graphique l'indique. <sup>(1)</sup>

Ce qui caractérise donc cette campagne dans la plupart de nos stations c'est une miellée extraordinairement riche mais de très peu de durée, 8 à 12 jours au plus pendant le mois de juin ; juillet et août n'ont procuré que des déficits.

Malheureusement beaucoup de nos colonies et des meilleures n'ont pas su profiter des quelques beaux jours pour rassembler leurs provisions d'hiver ; pendant les longues et fréquentes réclusions le couvain y avait pris

<sup>(1)</sup> L'intéressant rapport de M. Gubler était, comme d'habitude, accompagné de grands tableaux coloriés que nous avons le regret de ne pouvoir reproduire. *Réd.*

une telle extension, les populations étaient devenues d'une telle force qu'une vraie fièvre d'essaimage s'empara d'elles et, au premier beau jour, les essaims partaient si nombreux que plusieurs de nos collègues ne savaient quelquefois plus où donner de la tête. Pendant cette fâcheuse agitation nos pauvres bêtes ont laissé passer les meilleurs moments de l'année et, semblables à la cigale de la fable, elles menaient joyeuse vie; ensuite elles se sont aperçues, mais, hélas, trop tard, qu'elles avaient manqué l'occasion et il est à craindre que bien des propriétaires ne répondent à leurs plaintes avec les paroles de la fourmi :

Vous chantiez ? j'en suis fort aise :  
Eh bien ! dansez maintenant.

Cet essaimage pourrait bien causer la ruine de certains ruchers mal soignés, car là où le nombre des ruches a doublé, comme c'est le cas chez plus d'un apiculteur, souches et essaims se trouvent sans provisions.

Voici le tableau du rendement de nos stations pendant les mois d'avril, mai, juin et juillet.

	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	TOTAL des 4 mois
	Grammes	Grammes	Grammes	Grammes	Grammes
1. Bramois .....	—	17.200	47.500	1.300	66.000
2. Chamoson .....	—500	12.500	22.900	—1.100	33.800
3. Econe .....	2.400	7.800	37.200	2.600	50.000
4. Mollens .....	200	4.800	16.650	—3.250	18.400
5. Saxon .....	500	3.000	30.000	—2.000	31.500
6. Sion .....	—	14.500	36.800	—	51.300
7. Bulle .....	7.400	15.900	900	3.400	27.600
8. La Sonnaz .....	1.500	5.700 <sup>1</sup>	2.000 <sup>2</sup>	500	9.700
9. Aubonne .....	—700	10.200	19.200	—3.800	24.900
10. Bournens .....	2.950	1.500 <sup>3</sup>	38.850	—2.400	40.900
11. Brent .....	5.400	—300 <sup>4</sup>	6.700	200	12.000
12. Bressonnaz .....	5.300	6.200 <sup>5</sup>	800	—2.800	9.500
13. Carrouge .....	300	7.100	24.700	—2.100	30.000
14. Juriens .....	—2.450	—2.200	58.000	—5.600	47.750
15. Pomy .....	3.690	4.500	17.600	—2.870	22.920
16. St-Prex .....	2.100	14.100	9.100	—2.500	22.800
17. La Plaine .....	—700	22.000	16.750	—5.500	32.550
18. Tavannes .....	—	—1.550	23.300	—1.900	19.850
19. Belmont .....	—700	—900	17.100	—12.600	2.900
20. Bôle .....	1.400	6.600	34.600	3.700	46.300
21. Coffrane .....	—2.050	—3.200	3.100	—900	—3.050
22. Couvet .....	—	1.740	47.400	—4.850	44.290
23. Ponts .....	—1.840	—3.750	18.200	12.700	25.310
24. St-Aubin .....	—600	3.925	11.700 <sup>6</sup>	—4.100	10.925
25. Treytel .....	—500	2.000	11.500	—	13.000
26. Wavre .....	Cette ruche, comme celle de Cormoret, a été remplacée après l'essaimage.				

(1-2) Et trois essaims de 4500 gr., 800 gr. et 2000 gr. — (3) Et 4 kil. d'abeilles. — (4) Essaim de 2500 gr. — (5) Essaim de 2100 gr. — (6) Essaim de 4 kil.

Comme toutes ces dernières années, le Valais se trouve de nouveau dans une situation exceptionnelle ; une seule station, Mollens, indique un résultat inférieur à celui de l'année passée ; toutes les autres accusent un rendement qui va jusqu'au double de celui de 1893 : Bramois avec 66 kil., Sion avec 51 kil. et Ecône avec 50 kil. marchent en tête. Ce canton souffre généralement beaucoup plus de la sécheresse que de la pluie ; il y a deux ans que M. Alex. Pont m'écrivait : « les années pluvieuses sont toujours les meilleures pour nous. »

La Côte neuchâteloise se trouve la plus mal partagée de toutes les contrées de la Suisse romande ; depuis 30 ans que j'ai des abeilles je n'ai vu pareille misère ; beaucoup d'essaims sont déjà morts de faim à l'heure qu'il est chez des personnes qui ne savent pas les soigner et nous ne sommes qu'au mois de septembre. De tous côtés il ne nous arrive que des lamentations et des cris de détresse. Que sera-ce au printemps prochain ? Même les colonies qui ont donné de belles hausses n'ont rien dans le corps de ruche ; c'est qu'au moment de la miellée tout le bas était occupé par le couvain et les abeilles étaient forcées de déposer toutes les provisions dans le haut. Que faire en présence d'une pareille calamité ?

D'abord il nous faut faire une revue sévère de toutes nos colonies ; tout ce qui ne mérite pas le qualificatif de *bon*, doit être supprimé, réuni aux ruches voisines. Il nous restera un certain nombre de bonnes souches pour lesquelles il vaut la peine de faire un sacrifice. Si on ne l'a pas déjà fait, il faut les nourrir immédiatement, non pas par cuillerées, mais à fortes doses, 4 à 6 litres à la fois, et le soir seulement pour éviter le pillage ; ne lésions pas : une colonie qui vaut au printemps 20 à 25 francs mérite bien qu'on lui donne 20 à 25 livres de sucre qui ne nous coûtent que 5 fr. à 6 fr. 50 ct. Prenons pour nourriture ce qu'il y a de meilleur : le meilleur n'est qu'assez bon pour nos petites bêtes. Le sucre cristallisé vaut mieux que le sucre en pain, parce que ce dernier est toujours teint au bleu d'outremer. Chacun sait qu'on prend 3 livres de sucre pour un litre d'eau, qu'on ajoute une pincée de sel, un peu de vinaigre et quelques gouttes d'essence d'eucalyptus ou d'acide formique, dans les endroits voisins de foyers infectés de la loque.

Si vous trouvez dans le corps de ruche des rayons bien operculés, de grâce n'allez pas les extraire, laissez-les à vos pauvres bêtes ; aucune nourriture n'équivaut à du bon miel. Le miel a des qualités qu'aucun surrogat ne peut remplacer pour hâter un prompt développement au printemps. L'apiculteur devrait se faire une règle de ne jamais extraire le miel des rayons dans la chambre à couvain ; s'il y en a trop, qu'il mette ses rayons de côté pendant l'hiver pour les donner au printemps au fur et à mesure que la population augmente ; c'est le meilleur nourrissage spéculatif.

On nous a demandé s'il était prudent de donner aux abeilles du miel de l'année dernière, c'est-à-dire du miellat ; nous l'avons déconseillé. Nous sommes persuadé que l'hivernage se fera beaucoup mieux avec du sucre cristallisé qu'avec du miel de mauvaise qualité qu'on donnerait maintenant où il est déjà un peu tard. D'après Gravenhorst il serait même préférable de donner du bon sucre plutôt que le meilleur miel de fleurs, si c'est dans un moment de l'année où les abeilles ne peuvent plus operculer tout. Le miel

non operculé, par l'humidité de la ruche qu'il pompe, subit des transformations qui le rendent nuisible à la santé des populations, ce qui est beaucoup moins le cas pour le sucre. Administrons donc du bon sucre, mais beaucoup; n'oublions pas que celui qui sème chichement moissonnera aussi chichement.

Et maintenant, chers collègues, je souhaite à vos abeilles un grenier bien garni, un hiver clément, un joyeux réveil au printemps et d'abondantes moissons dans la prochaine campagne.

Belmont, le 11 septembre 1894.

Ulr. GUBLER.

## TRAITEMENT ET GUÉRISON DE LA LOQUE PAR L'ACIDE FORMIQUE (1)

Cher Monsieur,

Pardonnez-moi si je vous ai fait attendre longuement ma réponse au sujet du traitement de la loque par l'acide formique; les travaux de la campagne se sont succédés sans interruption, ce qui nous a laissé peu de loisirs.

Comme vous me l'avez conseillé ce printemps, j'ai traité mes douze ruches à l'acide formique.

Sur ces douze ruches quatre ont été fortement atteintes, soit dans les proportions approximatives suivantes: le n° 1 avait neuf larves malades sur dix; les n°s 2 et 3, sept sur dix; le n° 4 quatre sur dix. Dans les huit autres j'ai observé un peu de loque, mais le premier traitement a arrêté le mal.

Après deux traitements, les n°s 1, 3 et 4 étaient guéris. Le n° 2 a résisté jusqu'en août, mais à la mise en hivernage il ne donnait plus aucun signe de maladie, c'est-à-dire que tout son couvain était sain.

Pour le premier traitement des n°s 1, 2, 3 et 4, j'ai versé la solution dans des rayons, comme l'a indiqué M. Gubler. Ensuite, pour ces quatre ruches et les huit autres, j'ai opéré en aspergeant rayons et abeilles au moyen d'un pulvérisateur.

Je me suis servi pour les deux premiers traitements d'une solution d'acide à 25 % que je diluais dans 80 gr. d'eau pour 20 gr. de cette solution. Ensuite de la lettre de M. Gaille (*Revue* n° 7, p. 161 et 162), j'ai doublé la dose d'acide, soit 40 gr. pour 60 d'eau.

Avec la première de ces solutions (acide à 5 %) j'ai obtenu de bons résultats, mais je trouve aussi que la seconde (acide à 10 %) est plus expéditive et ma conviction est que la loque a perdu beaucoup de terrain cette année grâce à ce remède.

Par la même occasion, M. Gonseth, à Divonne, me charge de vous faire connaître le résultat du traitement chez lui.

Il avait une seule ruche loqueuse, mais à un tel point que le couvain était tout malade. Il a fait plusieurs aspersiones à des dosages différents sans

(1) Voir *Revue* 1894, p. 25, 152, 161, 162 et 188.

grand succès. Après avoir désoperculé les cellules loqueuses, il a de nouveau arrosé les rayons de la solution et quelques jours après sa ruche était propre.

Voilà, cher Monsieur, ce que nous avons obtenu ; je désire que tous ceux qui se sont servis d'acide formique aient réussi comme nous.

En vous réitérant mes excuses, agréez Monsieur, mes respectueuses salutations.

Chavannes-de-Bogis (Vaud), 1<sup>er</sup> novembre.

C. STOKY.

## HUIT ANNÉES D'EXPLOITATION D'UN RUCHER

Notre traité *Conduite du Rucher*, dont la huitième édition va paraître, contient en appendice la relation détaillée de la création et de l'exploitation d'un rucher par une de nos élèves et correspondantes, M<sup>me</sup> MERCADIER, à Fonvialane, près Albi.

A la fin de la 5<sup>me</sup> année les dépenses de premier établissement et les frais d'entretien s'élevaient à 1708 fr. 25. Ces dépenses comprenaient la construction d'un hangar en maçonnerie, les journées payées à un aide, l'achat de ruches, d'abeilles et de sucre, ainsi que de tout l'outillage nécessaire : deux extracteurs, un cérificateur solaire, une bascule, un gaufrier Rietsche, des caisses à rayons, des ruchettes, des nourrisseurs, des bidons, etc. D'autre part les recettes des cinq années formaient un total de 2333 fr. 80, ce qui laissait un boni de 625 fr. 55, et la propriétaire se trouvait à la tête de 23 bonnes colonies réparties dans deux ruchers, avec un matériel d'exploitation très complet.

Au moment de faire paraître une nouvelle édition de notre livre nous avons demandé à notre gracieuse correspondante de bien vouloir nous envoyer un résumé de la marche de ses ruchers pendant ces trois dernières années, afin que nous puissions donner une relation complète des résultats obtenus jusqu'à ce jour. Voici la note qu'elle a bien voulu nous envoyer :

Pendant les trois années qui viennent de s'écouler, mes ruchers se sont maintenus dans l'état le plus satisfaisant. L'hivernage n'a jamais causé aucun préjudice à mes colonies ; les dépenses ont été insignifiantes (1) et les revenus très suffisants (339 fr. 60 en 1892 — 629 fr. 60 en 1893 — 463 fr. 60 en 1894) si l'on considère surtout que tous les frais d'établissement ont déjà été remboursés et que les saisons ont été peu propices aux abeilles, quant à la récolte du moins. Celle-ci s'est ressentie en 1892 de coups de froids tardifs sur une végétation avancée, puis de sécheresse ; en 1893 de la pénurie des fourrages occasionnée par une sécheresse de 5 mois ; enfin en 1894, des conséquences d'une fièvre d'essaimage générale. Avril, sec et chaud, a fait subir

(1) Sauf en 1894 où 75 kilos de sucre (82 fr. 50) ont servi à compléter les provisions insuffisantes des essais.

un temps d'arrêt à la végétation très hâtive, pendant qu'au contraire les colonies, précoces aussi, devenaient énormes. La pluie est enfin survenue, tout juste à temps pour les fourrages, trop tard pour les abeilles, qui ont essaimé en masse.

Les ruchées se sont refaites et peuvent affronter l'hiver, les vaillantes étant venues au secours des paresseuses. — Les essaims ont dû être nourris: sans aide, la plupart d'entre eux auraient péri avant les froids.

En résumé la méthode Bertrand (*Conduite du Rucher*), adoptée par moi dès mes commencements, a continué et continuera à être mon guide. Les résultats pratiques et pécuniaires que j'en ai obtenus, d'une manière continue, sans déboires, ni désillusions, sans tâtonnements ni fausses manœuvres, me font proclamer bien haut son excellence et sa supériorité.

Ces résultats m'ont valu (ils reviennent à la méthode) une médaille d'argent au Concours régional de Rodez-1892; un diplôme d'honneur à l'Exposition d'Apiculture d'Albi-1892; une médaille d'or au Concours régional d'Albi-1893.

Fonvialane, novembre 1894.

Marguerite MERCADIER.

La moyenne de rendement net pour les quatre dernières années a été d'environ 550 fr. par an, ce qui est assez satisfaisant si l'on considère que le coût des ruches et du matériel a été complètement amorti par le produit des quatre premières années.

## STATISTIQUE DES RUCHES EN ALLEMAGNE

La *Deutsche illustrierte Bienenzeitung*, de Gravenhorst, reproduit un extrait de la statistique des ruches en Allemagne publiée par l'instituteur Bender-Besigheim dans le journal *Bienenpflege*, organe de la Société des Apiculteurs Wurtembergeois.

Voici le tableau pour l'année 1892 :

ÉTATS	Total des ruches	Ruches par kil. carré	Ruches mobiles	Proportion des ruches mobiles	Ruches mobiles par kil. carré
Prusse .....	1,253,355	3.60	273,307	21.7 %	0.78
Bavière.....	272,349	3.59	99,982	36.7 »	1.31
Saxe .....	57,662	3.86	28,329	49.1 »	1.89
Wurtemberg.....	116,195	5.95	69,372	59.7 »	3.55
Bade .....	78,284	5.19	45,601	58.2 »	3.02
Alsace-Lorraine.....	67,138	4.62	33,971	50.5 »	2.34
Hesse .....	32,407	4.22	22,353	68.9 »	2.91
Mecklembourg-Schwerin	46,705	3.51	17,200	36.8 »	1.29
Oldenbourg.....	23,632	3.69	2,804	11.8 »	0.43
Saxe-Weimar .....	16,999	4.73	11,044	64.9 »	3.07

Cela donne un total, pour l'Allemagne, de 1,964,726 ruches dont 603,963 ruches à rayons mobiles.

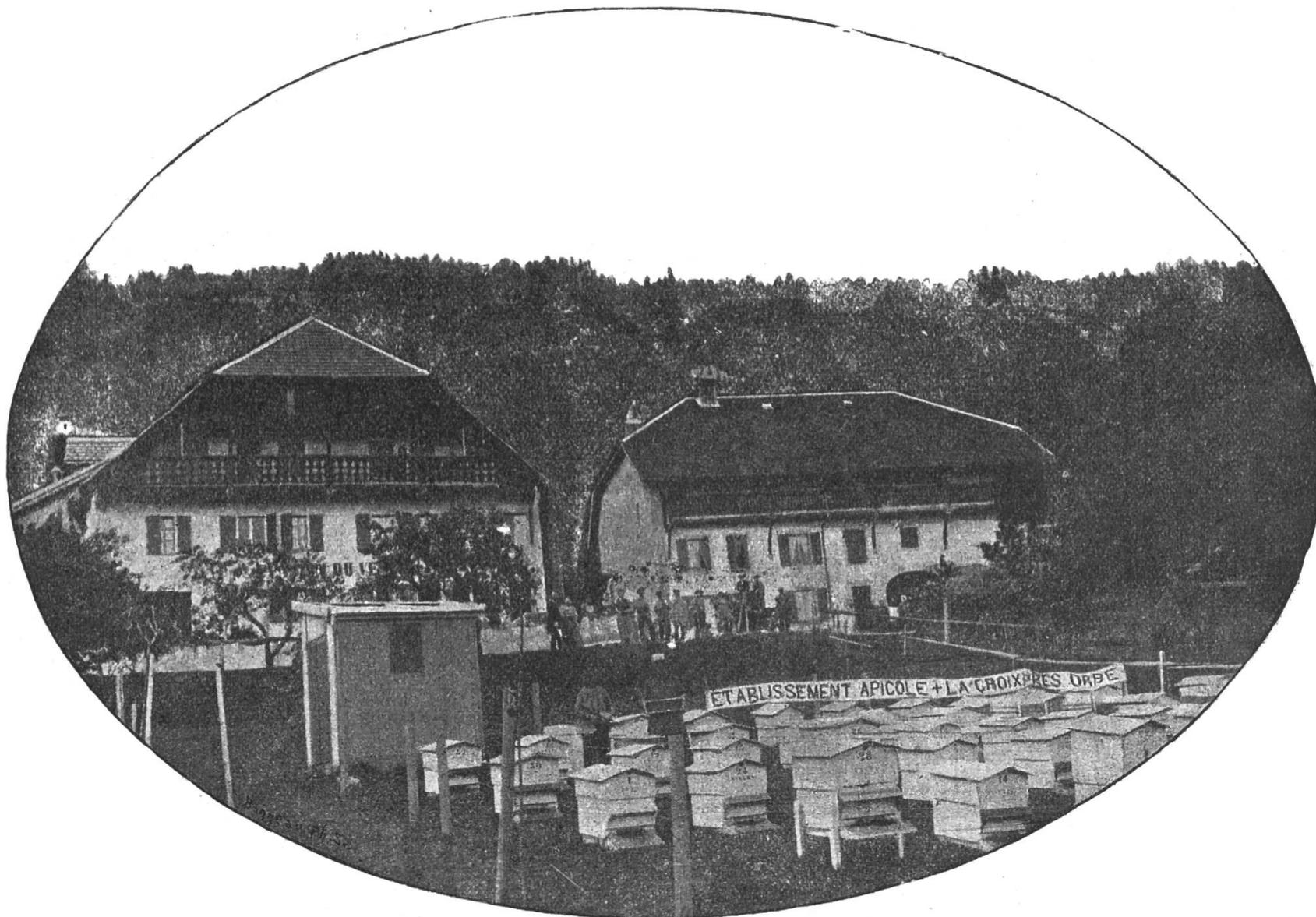
En se reportant à la statistique de l'année 1883, l'auteur trouve que l'augmentation des ruches, tant fixes que mobiles, de 1883 à 1892 est la suivante :

ÉTATS	Augmentation des ruches		Augmentation des ruches mobiles	
	en général	par kil. carré	Ruches	par kil. carré
Prusse .....	15,815	0.04	94,318	0.27
Bavière .....	40,975	0.55	9,726	0.63
Saxe .....	3,906	0.26	6,459	0.43
Wurtemberg.....	36,097	1.85	43,843	2.25
Bade .....	17,499	1.16	25,980	1.72
Alsace-Lorraine.....	10,477	0.72	20,873	1.44
Hesse .....	312	0.05	9,298	1.21
Mecklembourg-Schwerin	2,246	0.17	6,127	0.46
	Diminution			
Oldenbourg.....	— 6,556	— 0.02	1,857	0.29
	Augmentation			
Saxe-Weimar.....	1,390	0.39	3,044	1.13

Non seulement le nombre total des ruches fixes et mobiles s'est accru dans tous les Etats, sauf l'Oldenbourg, mais la proportion des ruches mobiles, relativement aux ruches fixes, a considérablement augmenté dans la plupart des Etats.

Il ressort des tableaux qui précèdent que, tant en ce qui concerne le nombre total des ruches par kilomètre carré que la proportion des ruches mobiles et l'augmentation de celles-ci de 1883 à 1892, c'est le Wurtemberg qui tient la tête. Voici ce que l'auteur de l'article dit à ce sujet :

« Comparé aux autres Etats allemands, c'est le Wurtemberg qui possède, en général, le plus de ruches mobiles, comme aussi le plus grand nombre de ruches ; c'est aussi lui qui a fait le plus grand pas sous le rapport de l'extension donnée à l'apiculture et surtout au mobilisme. Ce n'est pas à l'appui que leur a prêté le Gouvernement que les Wurtembergeois doivent cet avancement, mais bien au développement considérable que la Société s'est efforcée de donner à l'apiculture, en étendant au loin ses ramifications, ainsi qu'au dévouement d'un certain nombre d'hommes persévérants, et au journal *Bienenpflege*. Le principal mérite de ce dernier est d'enseigner une méthode simple, le système normal, et de ne pas se lancer dans des discussions inutiles sur les avantages ou les défauts des différents systèmes. Il ne présente pas non plus à ses lecteurs une quantité d'inventions personnelles, pour mettre son nom en avant, comme le font quelques



ETABLISSEMENT DE LA CROIX PRÈS ORBE. — SON RUCHER A LA MONTAGNE

publications actuelles, inventions qui ne concourent guère au développement du mobilisme et ne font au contraire qu'apporter de la confusion. »

Voici à titre de comparaison quelques chiffres tirés de la statistique d'autres pays.

Dans le canton de Vaud, en 1892, le chiffre total des ruches était de 21,422, dont 13,101 fixes et 8,321 mobiles, ce qui donne en colonies 7.78 par kilomètre carré et en ruches mobiles 3.02.

Dans le district de Boudry (Neuchâtel), la moyenne des colonies par kilomètre carré est de 12, mais il est des communes du district dans lesquelles la moyenne est de 20, 30, et même 38,5.

Dans le département de l'Aisne (France), le nombre total des colonies est de 30,778, dont 3,247 en ruches à cadres, ce qui donne 4,1 colonies par kilomètre carré.

Pour la France entière il y avait en 1892, d'après la statistique officielle, 1,603,572 ruches, donnant 3,08 ruches par kilomètre carré, mais le départ des ruches à rayons mobiles n'a pas été fait.

(Voir, en ce qui concerne la statistique, *Revue* 1893, p. 111, 115, 210, et 1894, p. 67.)

---

## RUCHERS DE LA CROIX, PRES ORBE

En nous envoyant les clichés des deux vues que nous donnons pages 244 et 246 et qu'il nous a demandé de reproduire, le Directeur de l'Etablissement de La Croix y a joint la note suivante :

« Après avoir suivi votre cours d'apiculture à Nyon en 1887, j'ai débuté avec une ruche suivant votre conseil de commencer par un petit nombre. Dès lors cela augmenta d'année en année et depuis trois ans l'Etablissement en possède une cinquantaine, toutes du modèle Dadant type, les unes à onze, les autres à treize cadres.

Les colonies sont de croisement carniolien-italien, à l'exception de quelques ruchées de race commune.

A côté de la production du miel, l'une de nos branches principales est notre fabrique de cire gaufrée, qui prend de plus en plus d'extension. Cette année nous avons vendu plus de 1100 kil. de feuilles.

Nous avons entrepris également la fabrication de l'hydromel en grand, ainsi que celle de l'eau-de-vie, etc. etc. »

Le rucher de La Croix, à Orbe, est l'un des mieux tenus que nous ayons vus et son directeur est un élève qui nous fait honneur. Nous le félicitons du développement qu'a pris son établissement dans ses diverses branches.

---



ETABLISSEMENT APICOLE DE LA CROIX PRÈS ORBE, AVEC SA FABRIQUE DE RAYONS ET SON RUCHER

## SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

*Assemblée générale d'automne tenue à Yverdon le 12 septembre,  
à 10 heures.*

Environ 80 membres sont présents.

*Le Président*, M. Descoullayes, ouvre la séance en exprimant le vœu que les apiculteurs ne se laisseront pas décourager par les résultats peu favorables de la récolte de 1894. Il faut se consoler en songeant que la vente du miel a été plus facile, et vivre dans l'espérance d'une récolte meilleure pour l'année prochaine.

**Révision des statuts.** — La dernière assemblée générale du printemps, à Genève, avait chargé le Comité de revoir, pour rédaction, les statuts qu'elle avait révisés. Il s'est acquitté de sa tâche et les nouveaux statuts sont adoptés définitivement après lecture. Toutefois le Comité a constaté que l'art. 3 tel qu'il a été adopté, article qui ne reconnaît comme membres actifs que des sociétaires domiciliés en Suisse, rompt un peu brusquement avec le système actuel qui permettait l'admission d'étrangers domiciliés hors des frontières. Il ne serait pas convenable d'exclure ces anciens sociétaires d'un simple trait de plume; d'autre part, la Confédération ne fournit ses subsides qu'aux sociétés exclusivement suisses. Le Comité propose donc la nouvelle rédaction suivante :

« ART. 3. — La Société se compose de membres actifs domiciliés en Suisse et de membres honoraires habitant la Suisse ou l'étranger. Cette disposition relative au domicile des membres actifs n'aura pas d'effet rétroactif en ce qui concerne les membres domiciliés actuellement à l'étranger. A l'avenir la Société ne pourra admettre qu'à titre d'hôtes les apiculteurs domiciliés hors de la Suisse. »

Cette proposition est admise à l'unanimité.

**Nominations.** — L'assemblée passe ensuite aux diverses nominations. M. Descoullayes, pasteur, à Pomy, n'accepte de nouveau la présidence de la Société que sur l'insistance de l'assemblée. Huit membres de l'ancien Comité, MM. U. Gubler, L. Langel, Franç. Gysler, Aug. Ponnaz, Ed. Bertrand, J. Orsat, J. Bonjour et H. de Blonay, sont réélus. M. Aug. Warnéry ayant refusé énergiquement toute candidature nouvelle, est remplacé par M. L. Forestier, directeur de l'Institut des Sourds-Muets, à Moudon.

MM. Woiblet et J. Borgeaud sont nommés vérificateurs des comptes pour l'exercice 1894-95.

**Comptes.** — MM. Woiblet et Forestier rapportent sur l'état de la caisse pour l'exercice écoulé.

L'avoir de la Société était au 31 août 1893 de	Fr. 756.60
Les recettes se sont élevées à . . . . .	» 2080.80
Les dépenses à . . . . .	Fr. 1810.85
L'avoir de la Société au 31 août 1894 s'élève	
donc à . . . . .	» 1026.55
	<hr/>
	Fr. 2837.40
	Fr. 2837.40

Les comptes sont approuvés, avec remerciements adressés au caissier, M. Ed. Bertrand.

L'échéance de l'année comptable ayant été fixée par les nouveaux statuts au 31 décembre, tandis qu'elle se terminait auparavant au 31 août, l'assemblée décide que l'exercice commencé sera exceptionnellement de 16 mois, soit du 1<sup>er</sup> septembre 1894 au 31 décembre 1895 et que la cotisation sera de fr. 1.35.

**Bibliothèque.** — Elle a été peu utilisée, ce que déplore le bibliothécaire, M. Bertrand. Les membres qui en font usage n'ont cependant pas de frais à supporter, le port des volumes étant à la charge de la Société. Les dépenses se sont élevées à fr. 12.— seulement. Un nouveau crédit de 50 fr. est ouvert au bibliothécaire pour l'exercice commencé.

L'assemblée autorise son Comité à faire imprimer les nouveaux statuts, ainsi qu'une liste des membres de la Société.

**La récolte de 1894.** — M. U. Gubler présente un fort intéressant rapport, accompagné de graphiques, sur « La Récolte de l'année 1894 et l'état actuel des Ruches ». (Voir d'autre part.)

**Traitement de la loque par l'acide formique.** — M. Bertrand commence par faire l'historique des différents moyens auxquels on a eu successivement recours pour combattre la terrible maladie: le transvasement des colonies; leur réduction à l'état d'essaims en les privant de rayons et en les laissant sans nourriture pendant plusieurs jours; puis les traitements au moyen de désinfectants, tels que l'acide salicylique, le naphtol, l'acide phénique, la créoline, le camphre, etc.

Des recherches du Dr de Planta et un article de M. Gubler ont attiré cette année l'attention des apiculteurs de notre région sur un autre remède, l'acide formique, et comme ceux qui en ont fait l'essai ont obtenu d'excellents résultats, M. Bertrand tient à signaler la chose à l'assemblée. Notre collègue donne, sur le mode de traitement, le dosage de l'acide et le succès obtenu par plusieurs apiculteurs, des détails qui ont déjà paru dans la *Revue*.

M. Gubler, en réponse à des questions qui lui sont posées, confirme le fait que dans ses environs plusieurs ruches ont été guéries à sa connaissance par le traitement indiqué. Puis il explique que les rayons retirés provisoirement de la ruche en traitement doivent lui être rendus plus tard après avoir été désinfectés au moyen de la solution à l'acide formique, dont on les asperge avec un pulvérisateur.

M. Langel, sans vouloir contester l'efficacité du nouveau remède, insiste pour que l'on s'assure avec plus de précision encore de ses effets curatifs et rappelle que des apiculteurs, plutôt que de recourir à des traitements, se sont bien trouvés d'avoir, dès l'apparition de la loque dans leurs ruchers, détruit la ou les colonies atteintes avant que la maladie se soit propagée dans les autres ruches.

M. Bertrand, dans le temps, a bien commencé par brûler les premières ruches qu'il a trouvées atteintes de la loque dans ses ruchers, mais malgré cette précaution 37 familles ont été successivement infectées. Elles ont été traitées et guéries par l'acide salicylique.

M. Dumoulin emploie avec succès un remède composé d'eau-de-vie

camphrée et de naphthaline. La guérison, assure-t-il, s'obtient au bout de deux ou trois semaines.

M. *F. Dulex* parle d'une maladie qui n'est pas la loque, mais qu'il considère également comme dangereuse, c'est la mort du couvain. Cette maladie n'est pas très connue et il n'a pas encore été indiqué de traitement.

M. *Bertrand* possédait en 1893 dans un de ses ruchers une colonie atteinte d'un mal analogue à celui décrit par M. Dulex. Il l'a examinée avec M. Cowan et leur opinion à tous deux a été qu'il ne s'agissait pas de la loque. Par ci par là on apercevait des larves mortes, non pourries, que les abeilles finissaient par expulser. Cette ruche devint orpheline et fut démontée.

M. *Langel* déclare aussi avoir observé le même phénomène que M. Dulex.

La séance est levée à midi et demi et l'assistance se transporte en masse à l'Hôtel du Port où a lieu le banquet.

Après le repas et les toasts d'usage, visite aux différents locaux de l'exposition et surtout à la section d'apiculture, laquelle est fort bien réussie et montre que notre industrie a fait un grand pas en avant dans le canton de Vaud depuis quelques années.

*Le secrétaire:*

Aug. PONNAZ.

## EXPOSITION D'APICULTURE D'ANVERS

(Extrait du *Rucher Belge* d'Octobre)

L'Exposition internationale d'apiculture d'Anvers offrait dans son ensemble un coup d'œil splendide. Malheureusement, certaines places étaient inoccupées, la mauvaise récolte de miel ayant empêché les apiculteurs d'envoyer les produits qu'ils avaient espérés.

Les ruches fixes et demi-fixes comprenaient quelques modèles assez bons, d'autres très ingénieux, très compliqués, mais absolument pas pratiques. Les ruches à cadres mobiles étaient excessivement nombreuses. Il y en avait d'excellentes comme système et comme construction, mais une trop grande quantité brillaient seulement par leurs ornements inutiles, et leur intérieur laissait beaucoup à désirer.

D'autres étaient défectueuses comme construction et comme système. Celle qui frappait le plus parmi ces dernières, c'était une petite ruche de 8 cadres. Ces derniers, qui ne devraient pas être distants, de centre à centre, de plus de 38 m/m étaient à 55 m/m les uns des autres, même à 60 m/m, et le reste de la ruche était aussi défectueux.

On remarquait plusieurs bons modèles d'extracteurs pouvant servir à extraire toute grandeur de cadres; cependant, il y en avait qui péchaient soit dans l'engrenage, soit dans la tension des toiles métalliques. Le Jury a décerné la médaille d'or pour un extracteur petit modèle dont la construction était excellente, l'engrenage surtout était parfait.

L'outillage apicole était généralement bon.

A propos des bourdonnières qui étaient présentées en grand nombre, nous ferons remarquer que dans un rucher bien conduit on n'a jamais des faux-bourçons trop nombreux : on peut les empêcher de naître et en limiter la production. Les bourdonnières ne devraient plus figurer dans les expositions.

Le miel, beau et bon, très bien présenté, n'était pas assez abondant ; nous avons dit pourquoi.

Les liqueurs au miel, hydromels, vinaigres, bières étaient excellents.

En somme, l'Exposition d'Anvers a montré que la Belgique a fait d'immenses progrès en apiculture, mais que beaucoup de fabricants et d'apiculteurs ont encore bien à faire avant d'atteindre à la perfection.

P. VON SIEBENTHAL  
à Aigle (Suisse), Membre du Jury.

## BIBLIOGRAPHIE

*L'avocat de l'Apiculteur*, Texte et Commentaire des Lois, Décrets et Décisions de la jurisprudence sur l'apiculture, par J. J. Bachan, apiculteur, ancien magistrat, conseiller général de la Dordogne. Brochure de 116 pages. Prix 1 fr. (franco 1 fr. 15). Paris, V. Giard et E. Brière, libraires-éditeurs, 16, rue Soufflot. 1894.

Ce petit recueil dont l'auteur est particulièrement qualifié, puisqu'il est à la fois ancien magistrat et apiculteur, est une œuvre utile et pratique et tous les apiculteurs français feront bien de se le procurer. Il est indispensable, en effet, à qui possède un apier, de connaître les droits et les devoirs des propriétaires d'abeilles, la législation qui les régit et l'état de la jurisprudence sur la matière, si l'on veut être prêt à résoudre les difficultés auxquelles tout apiculteur peut se trouver exposé dans ses rapports soit avec ses voisins, soit avec des étrangers.

*Agenda Horticole et Viticole* pour 1895 (9<sup>me</sup> année), édité par D. Carey. Prix de souscription fr. 1.50 chez l'éditeur, 24, rue du Mont-Blanc, Genève. En vente chez les libraires et papetiers à fr. 2.—.

En outre des renseignements habituels : Postes, Poids et Mesures, Poids spécifique de quelques corps, Cubage des terres, engrais, etc., Monnaies, ce petit agenda de poche contient un grand nombre d'articles en partie inédits, rédigés par des spécialistes : Calendrier horticole, Calendrier apicole, Soins aux principales plantes annuelles, Arbres forestiers, Plantes fourragères, Tableau du jardin potager, Champignons comestibles et vénéneux, Les meilleures variétés de fruits, Les meilleures variétés de légumes, Fenêtres et balcons fleuris, Culture, Engrais pour la vigne. Enfin on y trouve la liste des sociétés d'horticulture, le programme de l'Ecole Cantonale de Châtelaine et de l'enseignement horticole dans les écoles rurales, etc., etc.